

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021**

Au cours de la séance du 14 avril 2021, l'Assemblée Communale :

- 1) **ADOpte** le compte administratif 2020.
- 2) **VALIDE** le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public.
- 3) **DECIDE** d'affecter les résultats 2020 sur l'exercice 2021.
- 4) **DECIDE** de voter le budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe du lotissement Cueillerotte ;
MAINTIENT les taux de fiscalité directe comme suit :

– Foncier bâti	: 30,14 %
– Foncier non bâti	: 86,05 %
- 5) **DECIDE** d'annuler la délibération du 4 décembre 2019 décidant le recours au droit de préemption.
- 6) **APPROUVE** le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges du 10 février 2021.
- 7) **EMET** un avis favorable à la modification de plusieurs paroisses protestantes.

BUDGET 2021

L'année 2021 est marquée par plusieurs éléments importants :

- l'entrée en vigueur de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation qui doit s'éteindre pour tous les Français en 2023, et le remplacement du produit fiscal ainsi perdu, à titre principal par le transfert de la part départementale de taxe foncière, et à titre complémentaire par une compensation de l'Etat ;

Taxe foncière

Années	Taux communal	Taux départemental
2020	15,88 %	14,26 %
2021	30,14 %	Supprimé

Cette réforme fiscale ne coûte rien au contribuable puisque la Commune perçoit désormais la part communale (comme par le passé) et la part départementale (qui s'ajoute). Dans le même temps, la taxe foncière départementale est supprimée.

- la poursuite sans interruption depuis 2015 de la baisse de la dotation de fonctionnement de l'Etat qui diminue encore de 5,5 %, soit une perte de 7 000 € d'une année sur l'autre ;
- la réduction des dotations en provenance de la communauté d'agglomération : moins 18 800 € ;
- les conséquences de la crise sanitaire avec des inconnues qui persistent sur la reprise de la vie sociale, et donc sur les moyens budgétaires disponibles.

Au total, ces différentes variations impactent l'autofinancement de la Commune qui s'établit à 66 858 €, en baisse de 34 %.

Concernant les investissements, le budget prévoit comme travaux principaux le solde de la rénovation du foyer socioculturel (200 000 €), l'aménagement du carrefour Morlange/Cueillerotte (65 000 €), la requalification de la rue des Carrières avec la création d'un parking à l'arrière de l'église (180 000 €), le remplacement du garde-corps de la rue du Haut-Chemin sur la moitié de sa longueur (30 000 €).

Un crédit de 310 000 € apparaît en réserve pour des projets ultérieurs, dont une partie sera affectée à des travaux sur les bâtiments communaux et l'éclairage public au terme des audits en cours. Il concernera également les replantations à opérer en forêt à la suite des dégâts causés par le scolyte.

En ce qui concerne le lotissement de la Cueillerotte, l'année 2020 a vu la commercialisation des deux dernières parcelles. L'opération est désormais achevée. Sont prévus cette année les crédits nécessaires à la réalisation de la voirie définitive (chaussées et trottoirs), ainsi que la réalisation de la placette dans le prolongement du lotissement, qui s'accompagnera de la viabilisation de trois parcelles à bâtir supplémentaires.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Conformément au décret du 21 avril 2021, les élections régionales et départementales auront lieu les **dimanches 20 et 27 juin 2021**.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale, sont à déposer **au plus tard le vendredi 14 mai 2021 de 9h à 11 h**.

BALAYAGE DES RUES LUNDI 10 MAI

DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Les déchèteries communautaires (Algrange, Florange, Hayange) seront fermées au public : **samedi 8 mai, jeudi 13 mai et lundi 24 mai**

Horaires du 1^{er} avril au 31 octobre :

• Déchèterie d'Algrange

. Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

. Le samedi de 09h à 12h et de 13h à 18h

• Déchèteries de Florange / Hayange

. Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

. Le samedi de 09h à 18h

Fermeture le dimanche et les jours fériés

TRAVAUX

Les travaux de requalification des rues de Moyeuivre (partie basse) et des Carrières démarrent **lundi 17 mai**, pour une durée de 4 à 6 semaines. Ils concernent également la création d'un parking de 10 places à l'arrière de l'église.

Pendant ces travaux, les deux rues seront coupées à toute circulation de 9h à 17h.

En-dehors des heures de chantier, la circulation sera rétablie chaque soir.

STATIONNEMENT

La mairie fait le constat de certains véhicules en stationnement dans la Commune durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois au même endroit. Or le Code de la Route limite à 7 jours consécutifs le stationnement sur le domaine public.

Dans le contexte d'un nombre croissant de véhicules, la mairie souhaite engager les procédures réglementaires de mise en fourrière afin de libérer les places occupées illégalement.

Pour tout véhicule trouvé dans cette situation, merci de prévenir le secrétariat de mairie.

HAIES

Afin de préserver de bonnes relations de voisinage, il apparaît opportun de rappeler les distances légales de plantation des haies et des arbres en limite de propriété :

- Pour des végétaux de moins de 2 mètres de hauteur, la distance est au minimum de 50 centimètres de la limite du terrain ;
- Pour des végétaux de plus de 2 mètres de hauteur, la distance est au minimum de 2 mètres de la limite du terrain.

D'autre part, il est également important de rappeler que les haies et branchages, quelle que soit leur hauteur, ne doivent pas déborder sur le domaine public, sous peine de contravention.

SECOURISME

En partenariat avec le Val de Fensch, l'Association française de premiers répondants (AFPR) propose de financer la formation de secouristes mobilisables en particulier pour des personnes victimes d'arrêt cardiaque. Ces secouristes seront intégrés à un réseau de premiers intervenants.

Notre Commune s'est vu attribuer 3 places.

Si vous êtes intéressé(e) par ces postes de secouristes de proximité, merci de vous inscrire en mairie. Des réunions d'information seront organisées et les formations seront assurées par des associations agréées en sécurité civile.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes :

- ▶ **Samedi 22 mai à 16h30 à RANGUEVAUX**
(messe de communion)
- ▶ **Dimanche 23 mai à 10h30 à HAYANGE**
(Pentecôte)